

DIRECTION DES FINANCES ET DES MARCHES PUBLICS
SECTEUR DES MARCHES PUBLICS
 REF : CN

DEC2014_0225

DECISION

OBJET : CONCLUSION DU MARCHE PUBLIC DE SERVICES N°2014/062 RELATIF A L'ORGANISATION DE SEJOURS CLASSES DE DECOUVERTE – 2015

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le Code des Marchés Publics, notamment les articles 10, 26, 28 et 30,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22 4°,

VU la délibération du Conseil Municipal de Noisiel du 11 avril 2014, portant délégation au Maire en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le dossier de consultation des entreprises portant sur le marché public de services alloti n°2014/062 relatif à l'Organisation de séjours classes de découvertes – 2015,

VU l'avis d'appel public à la concurrence n°14-147286 mis en ligne au BOAMP, concomitamment, avec le dossier de consultation des entreprises susvisé, le 30 septembre 2014, sur la plateforme de dématérialisation de la Ville

VU le rapport d'analyse des offres établi au regard des critères pondérés de jugement des offres, à savoir le critère de la valeur technique pondéré à 60 % et le critère du prix pondéré à 40 %,

CONSIDERANT que le marché est alloti comme suit :

LOT N° 1 :

Accueil de 2 classes de CM2 et CE1/CM2 (48 élèves) de l'école Jules Ferry

- 1 classe de 23 élèves de CE1/CM2 ;

- 1 classe de 25 élèves de CM2 ;

Deux enseignants seront accompagnants et devront bénéficier des mêmes prestations.

2 animateurs de vie quotidienne par classe

Le séjour devra se dérouler du lundi 2 au mardi 10 février 2015 soit 9 jours.

Le séjour devra avoir pour Activités principales : ski alpin, sortie raquette, découverte du milieu

Situation géographique : Station de moyenne altitude (1000 à 1200 m) située dans les Alpes du Nord

Hébergement : petite structure (si possible agréée 2 ou 3 classes), en bordure de pistes de ski

LOT N° 2 :

Accueil d'une classe de CM2 (27 élèves) de l'école du Bois de la Grange.

Un enseignant sera accompagnant et devra bénéficier des mêmes prestations.

2 ou 3 animateurs de vie quotidienne

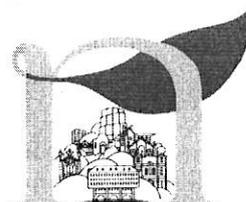
Le séjour devra se dérouler au mois de mars 2015 pour une durée de 7 jours.

Le séjour devra avoir pour Activités principales : Visite de Londres (2 jours), visite des studios Harry

Potter (1 jour) et rencontre avec les correspondants anglais de l'école (3 jours)

Situation géographique : Angleterre (banlieue de Londres et banlieue d'Harrogate).

1/4



Suite de la décision N°2014_ 0225
portant sur la conclusion du marché public n°2014/062.

LOT N° 3 :

Accueil de 2 classes de CM1/CM2 et CM2 (53 élèves) de l'école des Tilleuls.

- 1 classe de 25 élèves de CM1/CM2 ;
- 1 classe de 28 élèves de CM2

Deux enseignants seront accompagnants et devront bénéficier des mêmes prestations

2 animateurs de vie quotidienne par classe + un auteur jeunesse nommé par l'école et à la charge du prestataire

Le séjour devra se dérouler au mois de mai 2015 pour une durée de 12 jours.

Le séjour devra avoir pour Activités principales : Ateliers d'écriture (5 à 6 séances), découverte de la nature, faune, flore et Volcans.

Situation géographique : Auvergne.

LOT N° 4 :

Accueil de 2 classes de CE2/CM2 et CM2 (52 élèves) de l'école de l'Allée des Bois.

- 1 classe de 26 élèves de CE2/CM2 ;
- 1 classe de 26 élèves de CM2

Deux enseignants seront accompagnants et devront bénéficier des mêmes prestations

2 animateurs de vie quotidienne par classe + animateur milieu marin / ornithologie

Le séjour devra se dérouler entre le 15 mars et le 17 avril hors weekend de Pâques (4, 5 et 6 avril) pour une durée de 10 jours.

Le séjour devra avoir pour Activités principales : Char à voile (6 séances par classe minimum), Ornithologie (intervention sur le terrain et intervention de la LPO), Pêche à pieds, découverte du patrimoine local.

Situation géographique : Baie de Somme ou Normandie (Baie du Mont saint Michel)

LOT N° 5 :

Accueil de 2 classes de CM2 (47 élèves) des écoles de la Ferme du Buisson et des Noyers

- 1 classe de 22 élèves de CM2 des Noyers
- 1 classe de 25 élèves de CM2 de la Ferme du Buisson

Deux enseignants seront accompagnants et devront bénéficier des mêmes prestations

2 animateurs de vie quotidienne par classe

Le séjour devra se dérouler soit au mois de février 2015 soit au mois de mai 2015 pour une durée de 7 jours.

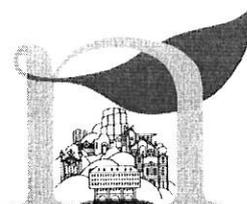
Le séjour devra avoir pour Activités principales : visites et études architecturales des châteaux de Chambord et son domaine, château de Villandry, château d'Azay, le musée de la Renaissance, le clos Lucé et des ateliers : construire un château par étapes, bâtir comme Vinci, étudier un tableau, produire une œuvre. Visite de la ville souterraine « les grottes pétrifiantes »

Activités sportives : randonnée vélo, parcours sportif (fantasy forest), baptême de montgolfière

Situation géographique : hébergement proche des châteaux de la Loire (Loir et Cher ou Indre et Loire)

CONSIDERANT que six prestataires ont déposé un pli dans le délai imparti (date et heure limites de remise des offres fixées au 27 octobre 2014 à 12h00), que ces six candidatures ont été admises, et que dès lors ont été analysées : cinq offres s'agissant du Lot n°1, une offre s'agissant du Lot n°2, deux offres s'agissant du Lot n°3, et aucune offre concernant les Lots n°4 et 5,

2/4



Suite de la décision N°2014_ 0225
portant sur la conclusion du marché public n°2014/062.

CONSIDERANT que :

- s'agissant du Lot n°1, l'offre économiquement la plus avantageuse, au regard des critères pondérés de jugement des offres susvisés, est l'offre de l'Association ACTIVITE DECOUVERT ET NATURE,
- s'agissant du Lot n°2, l'unique offre reçue, de la société CAP MONDE est techniquement et financièrement intéressante,
- s'agissant du Lot n°3, l'offre économiquement la plus avantageuse, au regard des critères pondérés de jugement des offres susvisés, est l'offre de l'Association Nationale TEMPS JEUNES,

CONSIDERANT que la prestation relève de la classe d'achat « Services » et de l'unité fonctionnelle « organisation des classes d'environnement » dont la valeur ne dépasse pas 207.000 € H.T.,

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est conclu avec l'Association ACTIVITE DECOUVERT ET NATURE, sise 10 quai de la Borde à Ris-Orangis (911300), le marché public de services n°2014/062-01 relatif à l'organisation de séjours classes de découverte- 2015 – Lot N°1, pour un prix unitaire par enfant de 684,00 € Net, soit un montant global maximal de 34.200,00 € Net (sur la base maximale de 50 élèves (48 avec une marge de tolérance à +2)). Le séjour se déroulera à Le Biot en Haute Savoie du 02 au 10 février 2015.

ARTICLE 2 : Il est conclu avec la société CAP MONDE, sise 11 quai Conti à LOUVECIENNES (78430), le marché public de services n°2014/062-02 relatif à l'organisation de séjours classes de découverte- 2015 – Lot N°2, pour un prix unitaire par enfant de 850,00 € Net soit un montant global maximal de 24.650,00 € Net (sur la base maximale de 29 élèves (27 avec une marge de tolérance à +2)). Le séjour se déroulera à Chalfont et Harrogate en Grande Bretagne, du 22 au 28 mars 2015.

ARTICLE 3 : Il est conclu avec l'Association Nationale TEMPS JEUNES, sise 99 rue de Merlo à OULLINS (69600), le marché public de services n°2014/062-03 relatif à l'organisation de séjours classes de découverte- 2015 – Lot N°3, pour un prix unitaire par enfant de 740,00 € Net soit un montant global maximal de 40.700,00 € Net (sur la base maximale de 55 élèves (53 avec une marge de tolérance à +2)). Le séjour se déroulera à Saint Nectaire, au mois de mai 2015.

ARTICLE 4 : La procédure est déclarée sans suite s'agissant des marchés publics de services n°2014/062-04 et n°2014/062-05 relatifs à l'organisation de séjours classes de découverte- 2015 – Lots N°4 et 5, aucune offre n'ayant été reçue.

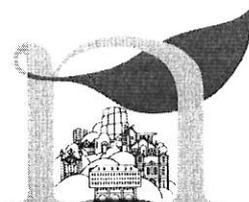
ARTICLE 5 : Les crédits correspondants sont prévus au Budget Communal.

ARTICLE 6 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Torcy,
- Monsieur le Comptable Public de Marne-la-Vallée,
- Monsieur le Directeur Général de la Mairie de Noisiel, pour exécution,
- Au titulaire du marché.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

3/4



VILLE DE NOISIEL

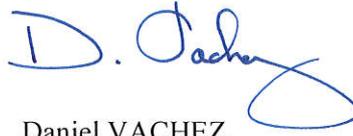
Suite de la décision N°2014_ **0225**
portant sur la conclusion du marché public n°2014/062.

ARTICLE 7 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son rendu exécutoire.

ARTICLE 8 : La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le 05 NOV. 2014

Le Maire



Daniel VACHEZ.



Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le	06 NOV. 2014
Affiché le	06 NOV. 2014
Notifié le	
Publié le	06 NOV. 2014

4/4

